Étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées dans les centres de tri de la collecte sélective 2023-2024







#### **Avant-propos**

#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### **Conclusion**

**Annexe 1** 

Annexe 2

**Annexe 3** 

### **Avant-propos**

La caractérisation des matières résiduelles acheminées dans les centres de tri de la collecte sélective du Québec 2023-2024 brosse un portrait de la composition des matières à leur arrivée aux centres de tri. La caractérisation à destination 2017-2018, s'insérant dans le cadre d'une étude plus large visant le secteur municipal, s'était également intéressée aux matières de ce secteur. Les résultats présentés dans ce rapport permettent donc de suivre l'évolution depuis 2017-2018 de la composition des matières d'origine municipale, soit pour les collectes municipales résidentielles seulement, résidentielles et auprès des industries, commerces et institutions (ICI) assimilables (collecte mixte) et ICI. Cette caractérisation s'intéresse également à la composition des matières du secteur ICI desservi par une collecte privée.

La collecte sélective des matières recyclables ne vise que les contenants, emballages, imprimés et journaux faits de papier, carton, verre, métal et plastique. Ainsi, la proportion des matières visées et non visées par la collecte sélective fait l'objet d'une section du rapport.

Réalisée juste avant la mise en place de la collecte sélective modernisée, cette caractérisation offre un portrait de la situation à l'entrée des centres de tri juste avant le point de départ de ce qui se veut une révolution majeure des systèmes de collecte sélective et de consigne au Québec.





#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

Annexe 2

**Annexe 3** 



## Notes méthodologiques

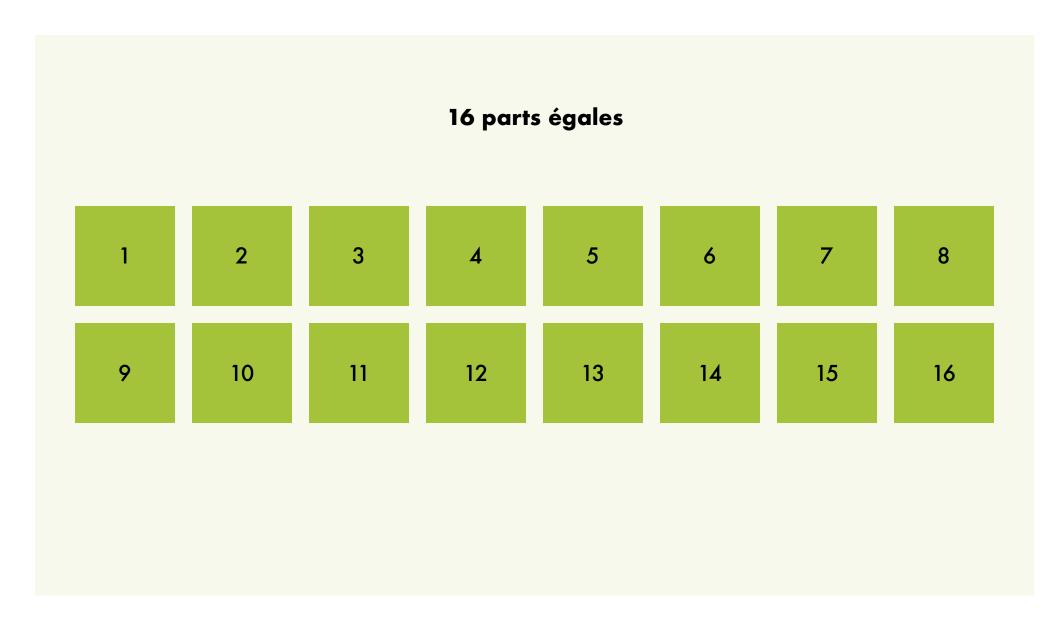
#### Cueillette des données

L'étude a été réalisée sur une période de 17 mois, soit du mois d'août 2023 au mois de décembre 2024, couvrant ainsi les quatre saisons de l'année. Les échantillons ont été prélevés dans 16 centres de tri, sélectionnés afin d'assurer la représentativité des différentes régions du Québec, réparties en six strates géographiques et démographiques.

À leur arrivée au centre de tri, les conducteurs des camions étaient questionnés par les techniciens sur place sur la provenance et l'origine des matières acheminées. L'information était compilée à l'arrivée de chaque camion durant la présence des techniciens. Une sélection aléatoire permettait ensuite de déterminer les camions à échantillonner, qu'ils soient d'origine municipale (résidentielle, mixte ou ICI) ou privée (ICI). Les matières étaient déversées au sol par les camions et un échantillon aléatoire, d'un poids entre 40 et 45 kg, était prélevé directement dans l'amas déversé par le camion, conformément à la méthode des 16 parts égales (voir Figure 1). Les échantillons étaient ensuite triés en 99 catégories, sur place ou dans un local déterminé par la firme. Au total, 663 échantillons ont été prélevés, pour un poids total d'un peu plus de 30 tonnes.

Figure 1

Méthode de quadrillage en 16 parts





#### **Avant-propos**

## Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### **Conclusion**

Annexe 1

**Annexe 2** 

**Annexe 3** 

### Analyse des données

Un statisticien a été mandaté pour appuyer RECYC-QUÉBEC dans l'analyse des données recueillies et compilées par l'entreprise Stratzer. L'analyse des données avait pour objectif de déterminer la composition détaillée des matières entrantes dans les centres de tri de la collecte sélective du Québec, de façon globale et selon l'origine (collecte municipale: résidentielle, mixte ou ICI; collecte privée ICI). La composition de chaque échantillon a été calculée en divisant le poids de chaque matière sur le poids total de l'échantillon après tri. Une extrapolation à l'échelle provinciale a ensuite été effectuée en pondérant les résultats selon le tonnage traité pour l'année 2023 par les centres de tri de la strate géographique et démographique correspondante et selon l'origine.

L'analyse visait également la comparaison des résultats entre l'étude 2017-2018 et la présente caractérisation, pour le volet municipal seulement. Un exercice d'arrimage des catégories entre les deux caractérisations a été effectué. La composition de chacune des catégories a été ensuite comparée et une analyse statistique a été effectuée afin de déterminer si les différences entre les deux caractérisations étaient statistiquement significatives. L'intervalle de confiance de 95 % a été calculé pour toutes les estimations, signifiant que les échantillons sont représentatifs 19 fois sur 20.





## Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

**Annexe 2** 

**Annexe 3** 



### Résultats

Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures, arrondis également, ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés. Tous les calculs de totaux, de variation et de répartition en pourcentage sont effectués à partir des données brutes.

Les différences présentées en pourcentage dans le texte représentent la variation absolue entre les deux caractérisations.

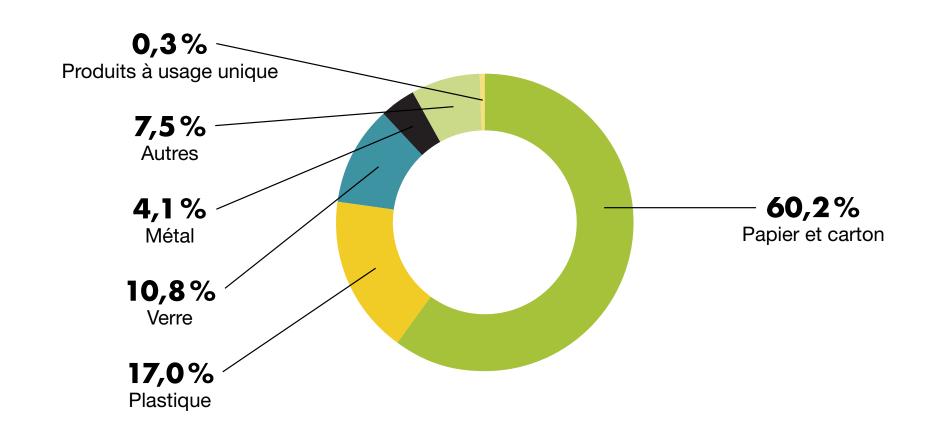
### Section 1 – Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

La composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri est présentée dans la Figure 2. Les fibres sont les matières les plus abondantes et représentent en moyenne 60,2 % du total entrant. Elles sont suivies du plastique (17,0 %), du verre (10,8 %) et du métal (4,1 %). De façon plus détaillée, les matières les plus présentes sont le carton ondulé (30,6 %), le carton plat (9,9 %) et les bouteilles en verre de boissons qui seront consignées le 1<sup>er</sup> mars 2027 (5,2 %). La catégorie « Produits à usage unique » inclut uniquement les dosettes de café ou de thé, composées de métal, de plastique ou d'une matière compostable ou dégradable.

La catégorie « Autres » rassemble les matières non compatibles avec la collecte sélective, notamment les matières organiques (2,4 %) et les textiles (1,7 %). Ces matières représentent en moyenne 7,9 % du contenu des échantillons. Le détail de la composition moyenne des 99 catégories de matières est présenté à l'Annexe 1.

Figure 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en 2023-2024





#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

Annexe 2

**Annexe 3** 



## Section 2 – Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

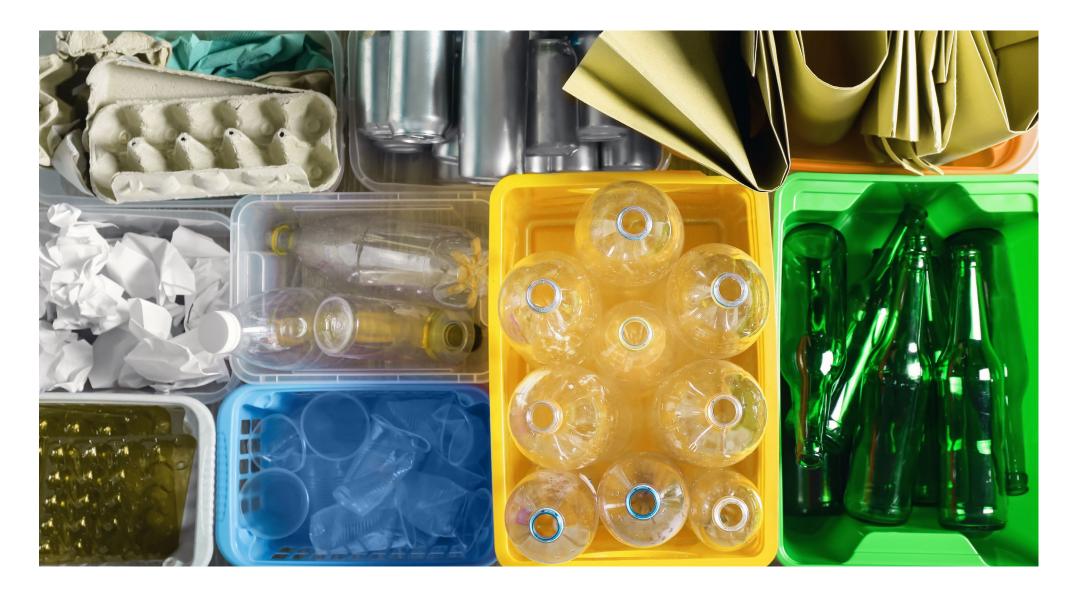
La collecte sélective vise les contenants, les emballages, les imprimés et les journaux (CEIJ). Les centres de tri reçoivent toutefois des quantités non négligeables de matières non visées par la collecte sélective, incluant des matières faites de fibres (ex.: livres), plastiques (ex.: jouets, emballages durables), métal (ex.: chaudrons, tôle) et verre (ex.: verre plat). Ces matières non visées s'ajoutent à celles que l'on trouve dans la catégorie « Autres ». En 2023-2024, les matières non visées par la collecte sélective représentaient 13,7 % du total des matières acheminées dans les centres de tri.

#### Tableau 1

### Composition moyenne des matières visées ou non à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

Catégorie	Composition
CEI de papier carton	58,9 %
CE de plastique	15,0 %
CE de verre	9,9 %
CE de métal	2,1 %
Produits à usage unique	0,3 %
Papier, carton, plastique, verre et métal non visés <sup>1</sup>	6,2 %
Autres matières non visées	7,5 %
Total général	100,0 %

Pour les matières d'origine municipale seulement, le taux de matières non visées atteint 16,0 %. Il s'agit d'une augmentation d'un peu plus de 2 points de pourcentage par rapport à 2017-2018 (12,9 %). Bien que la variation par matière soit généralement négligeable, on dénote une augmentation plus notable de la présence des textiles (+1 %), des matières organiques (+0,9 %) et des emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (sauf polylactique) et autres plastiques (+0,9 %). Les métaux non visés sont également plus présents (+1,0 %). Cette situation peut s'expliquer en partie par la modernisation de la consigne pour les contenants d'aluminium en cours de caractérisation, avec un temps d'adaptation probable aux nouvelles consignes de tri pour cette matière.



<sup>1</sup> Incluant les bouteilles et contenants consignés en date du 31 décembre 2024, ce qui inclut l'ensemble des canettes en aluminium, mais exclut les bouteilles de plastique consignées à partir du 1er mars 2025.





#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

**Annexe 2** 

**Annexe 3** 



# Section 3 – Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

Il est possible de constater, à la lecture du tableau ci-dessous, une différence notable entre la composition des matières entrantes en provenance du secteur municipal et celles du secteur ICI. En effet, les matières issues de collectes privées sont principalement constituées de fibres. La matière prédominante est le carton ondulé (56,9%). Les plastiques se retrouvent en 2° position, mais dans une proportion moindre, le verre et les métaux étant présents (de façon marginale). Les autres matières représentent également un plus faible pourcentage (3,6%) en comparaison avec le secteur municipal (8,5%). Le détail de la composition moyenne des 99 catégories de matières pour les deux secteurs est présenté en annexes 2 et 3.

## Tableau 2 Composition moyenne comparée selon l'origine en 2023-2024

Catégorie	Municipal	Privé
Papier et carton	53,9 %	84,5 %
Plastique	19,1 %	9,2 %
Verre	13,2 %	1,6%
Métal	4,9 %	1,1 %
Produits à usage unique	0,4 %	0,1 %
Autres matières	8,5 %	3,6 %
Total général	100,0 %	100,0 %





#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

Annexe 1

**Annexe 2** 

**Annexe 3** 

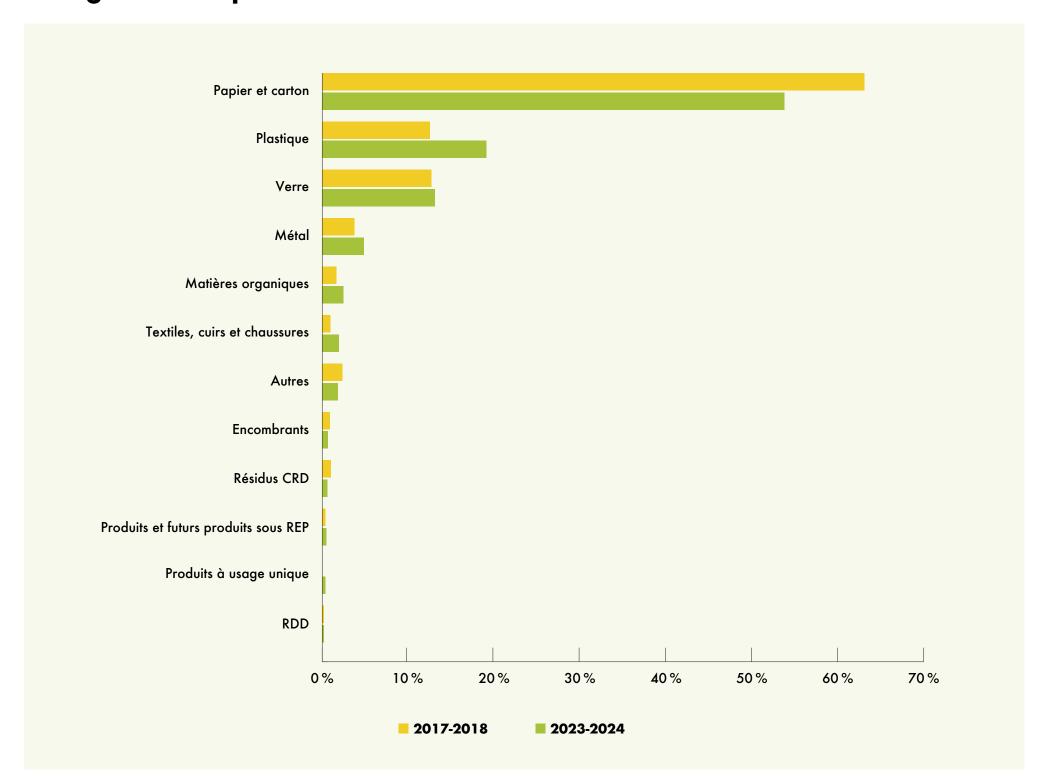


### Section 4 – Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

L'étude de 2017-2018 couvrait les matières de provenance municipale, soit les résidences, ainsi que certains ICI assimilables. Les matières d'origine ICI récupérées par une collecte privée n'étaient pas visées. La comparaison entre les deux caractérisations couvre donc uniquement les matières d'origine municipale et est présentée dans la Figure 3.

Figure 3

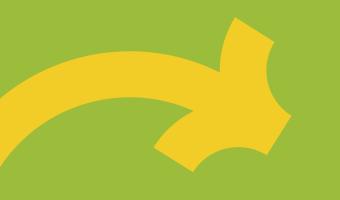
Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri d'origine municipale en 2017-2018 et 2023-2024



On constate une baisse des fibres et une augmentation des plastiques entre les deux caractérisations. L'évolution des autres catégories de matières est somme toute limitée. De façon plus détaillée, les matières dont la composition a le plus évolué sont les suivantes :

- Les médias et publicités imprimés continuent leur décroissance amorcée il y a déjà plusieurs années: publications et circulaires en papier journal (-8,6%), papier journal (-3,8%) et bottins, catalogues et documents reliés (-1,6%);
- On retrouve davantage de carton plat, soit 10,7 % de la matière entrante d'origine municipale (+2,1 %);
- La proportion de plastiques a augmenté de 6,6 points de pourcentage, sous l'effet combiné de plusieurs matières. Sur 25 sous-catégories de plastiques<sup>2</sup>, 17 ont vu leur proportion augmenter depuis 2017-2018. La catégorie dont l'augmentation est la plus importante est composée des « Emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (non PLA) et autres plastiques » (+0,9 %).

<sup>2</sup> On retrouve 37 sous-catégories de plastiques dans l'étude de caractérisation des matières entrantes dans les centres de tri en 2023-2024. Toutefois, l'arrimage des catégories que l'on retrouve dans cette étude et dans l'étude précédente (2017-2018) a amené certaines fusions de sous-catégories, ce qui réduit leur nombre total.



#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

**Annexe 2** 

**Annexe 3** 



La composition de chaque catégorie et l'évolution en variation absolue entre les deux caractérisations sont présentées dans le tableau ci-dessous.

#### Tableau 3

### Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri d'origine municipale en 2017-2018 et en 2023-2024

Catégorie	2017-2018	2023-2024	Évolution
Papier et carton	63,3 %	53,9 %	-9,4 %
Plastique	12,6%	19,2 %	6,6 %
Verre	12,8 %	13,2 %	0,4 %
Métal	3,8 %	4,9 %	1,1 %
Matières organiques	1,6%	2,6 %	0,9 %
Textiles, cuirs et chaussures	1,0 %	2,0 %	1,0 %
Autres	2,4 %	1,8 %	-0,6 %
Encombrants	1,0 %	0,7 %	-0,3 %
Résidus CRD	1,0 %	0,7 %	-0,3 %
Produits et futurs produits sous REP	0,4 %	0,5 %	0,2 %
Produits à usage unique	0,0 %	0,4 %	0,4 %
RDD	0,1 %	0,1 %	0,0 %
Total général	100,00%	100,00%	S. O.

### Conclusion

L'étude de caractérisation à destination révèle que la composition des matières recyclables reçues par les centres de tri de la collecte sélective demeure relativement stable dans le temps. Elle reflète parallèlement l'évolution de la récupération des journaux et des médias imprimés ainsi que de certains contenants et emballages. Les résultats démontrent que des quantités non négligeables de matières non visées continuent d'être déposées dans la collecte sélective, renouvelant ainsi l'importance de poursuivre les efforts visant à faire évoluer et à changer les comportements. La modernisation de la collecte sélective, en vigueur depuis le 1er janvier 2025, offre la possibilité de révolutionner un système qui a atteint ses limites, afin de réduire d'une part la contamination des matières entrantes dans les centres de tri, mais également d'aller chercher la matière qui, encore aujourd'hui, prend trop souvent le chemin de l'élimination.



#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

#### Annexe 1

**Annexe 2** 

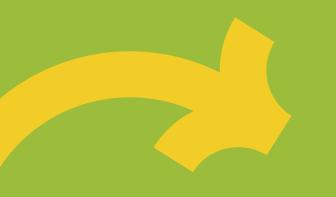
**Annexe 3** 



### **Annexe 1**

Composition des matières visées et non visées par la collecte sélective des contenants, emballages et imprimés en 2023-2024 – tout le Québec

Matière Commence de la Commence de l	Composition moyenne (%)
Papier et carton	60,2 %
Papier journal	1,7 %
Publications et circulaires en papier journal	3,1 %
Bottins, catalogues et documents reliés	0,3 %
Revues, magazines	1,8 %
Papier à usage général/papier de bureau	2,5 %
Autres imprimés	3,7 %
Livres	1,2 %*
Carton ondulé	30,6 %
Sacs d'emplettes de papier kraft	0,8 %
Emballages de papier kraft	0,9 %
Papier laminé	0,3 %
Contenants composites	0,3 %
Contenants laminés	0,3 %
Carton pressé	0,9 %
Carton plat d'emballage	9,9 %
Contenants et emballages de carton servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
Autres emballages de papier	0,4 %
Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui seront consignés le 1er mars 2027	1,3 %
Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui ne seront pas consignés	0,1 %
Contenants et emballages en bois	0,0 %



#### Notes méthodologiques

#### **Section 1**

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

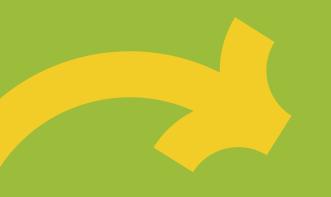
#### Conclusion

#### Annexe 1

**Annexe 2** 



Matière Company de la Comp	Composition moyenne (%)
Plastique	17,0 %
Bouteilles consignées en plastique	0,2 %*
Bouteilles d'eau à remplissage unique consignées à partir du 1er mars 2025	0,9 %
Bouteilles de boisson # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1er mars 2025	0,8 %
Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle	0,3 %
Bouteilles de boisson # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1er mars 2025	0,1 %
Bouteilles de boisson non consignées # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle	0,0 %
Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle	0,7 %
Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle	0,1 %
Contenants à clapet « Clamshell » # 1	0,7 %
Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle	0,2 %
Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle	0,7 %
Autres produits en PET (# 1) non visés	0,0 %*
Bouteilles # 2 consignées à partir du 1er mars 2025	0,2 %
Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières)	1,9 %
Autres produits en HDPE (# 2) non visés	0,2 %*
Bouteilles # 3 consignées à partir du 1er mars 2025	0,0 %
Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3	0,0 %
Autres produits en PVC (# 3) non visés	0,1 %*
Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1er mars 2025	0,0 %
Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)	1,3 %
Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés	0,3 %*
Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5	0,9 %
Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)	1,0 %
Sacs d'emplettes dégradables	0,0 %
Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables	0,0 %
Contenants et emballages # 6 expansés (alimentaire et protection-isolation)	0,3 %



#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

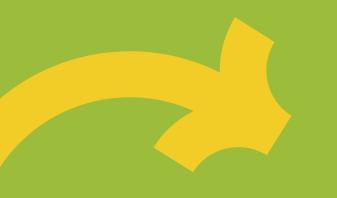
#### Conclusion

#### Annexe 1

**Annexe 2** 



Matière Commence de la Commence de l	Composition moyenne (%)
Contenants et emballages # 6 non expansés	0,1 %
Pellicules et sacs d'emballage # 2 et # 4	2,5 %
Sacs d'emplettes non dégradables	0,1 %
Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect tissu	0,1 %
Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect rigide	0,1 %
Autres films plastiques	0,8 %
Autres sacs et films plastiques et laminés	1,0%
Sachets autoportants (stand up pouches)	0,1 %
Emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (non PLA) et autres plastiques	1,2 %*
Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
Produits à usage unique en plastique visés par le Règlement interdisant les plastiques à usage unique	0,0 %*
Métal	4,1 %
Canettes de boissons non alcoolisées consignées	0,2 %*
Canettes de boissons alcoolisées consignées	0,2 %*
Canettes de boissons non alcoolisées consignées depuis le 1er novembre 2023	0,2 %*
Canettes de boissons alcoolisées consignées depuis le 1er novembre 2023	0,1 %*
Autres emballages et contenants non consignés en aluminium rigide	0,1 %
Papier aluminium et contenants	0,2 %
Aérosols et tubes métalliques en acier (autres que RDD)	0,1 %
Autres contenants et emballages non consignés en métal	1,7 %
Contenants et emballages en métal servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
Autres métaux	1,2 %*



#### **Avant-propos**

#### Notes méthodologiques

#### **Section 1**

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

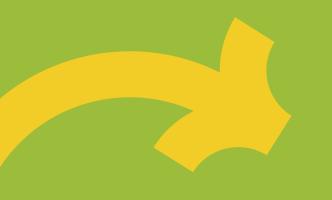
Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

#### Annexe 1

**Annexe 2** 

Matière Commence de la Commence de l	Composition moyenne (%)
Verre	10,8 %
Bouteilles en verre consignées de boissons alcoolisées et non alcoolisées	0,6 %*
Bouteilles en verre de boissons alcoolisées qui seront consignées le 1er mars 2027	5,2 %
Bouteilles en verre de boissons non alcoolisées qui seront consignées le 1er mars 2027	0,3 %
Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées	0,2 %
Contenants alimentaires	1,8 %
Verre plat, grès, céramique et autre verre	0,3 %*
Verre brisé non identifiable	2,5 %
Produits à usage unique	0,3 %
Dosettes de café ou de thé	0,3 %
Matières organiques	2,4 %
Gazon, feuilles et résidus de jardins	0,1 %*
Résidus alimentaires	1,1 %*
Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3e voie	0,6 %*
Couches jetables	0,2 %*
Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches	0,3 %*
Vaisselle et ustensiles autres que plastiques	0,1 %*
Encombrants	0,6 %
Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP	0,4 %*
Meubles et autres articles de maison	0,3 %*
Résidus CRD	0,6 %
Bois d'œuvre	0,3 %*
Autres résidus de CRD	0,3 %*
Textiles	1,7 %
Textiles, accessoires, peluches et chaussures	1,7 %*



#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

#### Annexe 1

**Annexe 2** 

**Annexe 3** 



Matière Control of the Control of th	Composition moyenne (%)
Autres	1,6%
Objets divers	0,7 %*
Matières résiduelles non compostables présentes dans un contenant	0,1 %*
Particules fines, autres, inconnus ou résidus ultimes	0,9 %*
Produits et futurs produits sous REP	0,6 %
Contenants vides ou avec des restes de peinture	0,0 %*
Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants, et autres produits assimilables	0,1 %*
Lampes au mercure	0,0 %*
Produits électroniques	0,3 %*
Piles et batteries	0,0 %*
Contenants pressurisés de combustibles	0,0 %*
Produits pharmaceutiques	0,0 %*
Produits agricoles sous REP	0,1 %*
RDD	0,0 %
RDD	0,0 %*
TOTAL MATIÈRES VISÉES	86,3 %
TOTAL MATIÈRES NON VISÉES	13,7 %*

\*Matières non visées

14



#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

Annexe 2

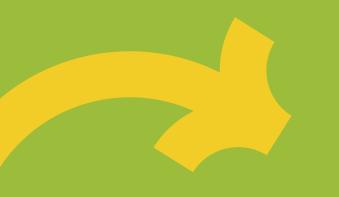
**Annexe 3** 



### Annexe 2

Composition des matières visées et non visées par la collecte sélective des contenants, emballages et imprimés en 2023-2024 – secteur municipal

Matière Matière	Composition moyenne (%)
Papier et carton	53,9 %
Papier journal	1,5 %
Publications et circulaires en papier journal	3,6 %
Bottins, catalogues et documents reliés	0,4 %
Revues, magazines	1,3 %
Papier à usage général/papier de bureau	2,7 %
Autres imprimés	2,6 %
Livres	1,5 %*
Carton ondulé	23,7 %
Sacs d'emplettes de papier kraft	0,9 %
Emballages de papier kraft	0,7 %
Papier laminé	0,4 %
Contenants composites	0,3 %
Contenants laminés	0,3 %
Carton pressé	1,1 %
Carton plat d'emballage	10,7 %
Contenants et emballages de carton servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
Autres emballages de papier	0,3 %
Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui seront consignés le 1er mars 2027	1,6%
Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui ne seront pas consignés	0,1 %
Contenants et emballages en bois	0,0 %



#### **Avant-propos**

#### Notes méthodologiques

#### **Section 1**

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

#### Annexe 2

Matière	Composition moyenne (%)
Plastique	19,1 %
Bouteilles consignées en plastique	0,3 %*
Bouteilles d'eau à remplissage unique consignées à partir du 1er mars 2025	1,2 %
Bouteilles de boisson # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1er mars 2025	1,0 %
Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle	0,3 %
Bouteilles de boisson # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1er mars 2025	0,1 %
Bouteilles de boisson non consignées # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle	0,0 %
Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle	0,8 %
Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle	0,2 %
Contenants à clapet «Clamshell» # 1	0,9 %
Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle	0,2 %
Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle	0,8 %
Autres produits en PET (# 1) non visés	0,0 %*
Bouteilles # 2 consignées à partir du 1er mars 2025	0,3 %
Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières)	2,2 %
Autres produits en HDPE (# 2) non visés	0,2 %*
Bouteilles # 3 consignées à partir du 1er mars 2025	0,0 %
Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3	0,0 %
Autres produits en PVC (# 3) non visés	0,1 %*
Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1er mars 2025	0,1 %
Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)	1,5 %
Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés	0,3 %*
Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5	0,9 %
Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)	1,1 %
Sacs d'emplettes dégradables	0,0 %
Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables	0,0 %
Contenants et emballages # 6 expansés (alimentaire et protection-isolation)	0,3 %



#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

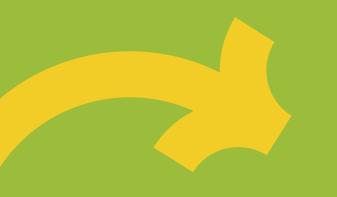
#### Conclusion

**Annexe 1** 

Annexe 2



Matière Commence de la Commence de l	Composition moyenne (%)
Contenants et emballages # 6 non expansés	0,2 %
Pellicules et sacs d'emballage # 2 et # 4	2,1 %
Sacs d'emplettes non dégradables	0,1 %
Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect tissu	0,1 %
Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect rigide	0,1 %
Autres films plastiques	0,8 %
Autres sacs et films plastiques et laminés	1,1 %
Sachets autoportants (stand up pouches)	0,2 %
Emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (non PLA) et autres plastiques	1,4 %*
Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
Produits à usage unique en plastique visés par le Règlement interdisant les plastiques à usage unique	0,0 %*
Métal	4,9 %
Canettes de boissons non alcoolisées consignées	0,2 %*
Canettes de boissons alcoolisées consignées	0,2 %*
Canettes de boissons non alcoolisées consignées depuis le 1er novembre 2023	0,2 %*
Canettes de boissons alcoolisées consignées depuis le 1er novembre 2023	0,1 %*
Autres emballages et contenants non consignés en aluminium rigide	0,2 %
Papier aluminium et contenants	0,2 %
Aérosols et tubes métalliques en acier (autres que RDD)	0,1 %
Autres contenants et emballages non consignés en métal	2,0 %
Contenants et emballages en métal servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,2 %*
Autres métaux	1,4 %*



#### **Avant-propos**

#### Notes méthodologiques

#### **Section 1**

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

Annexe 2

Matière Commence de la Commence	Composition moyenne (%)
Verre	13,2 %
Bouteilles en verre consignées de boissons alcoolisées et non alcoolisées	0,7 %*
Bouteilles en verre de boissons alcoolisées qui seront consignées le 1er mars 2027	6,4 %
Bouteilles en verre de boissons non alcoolisées qui seront consignées le 1er mars 2027	0,3 %
Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées	0,2 %
Contenants alimentaires	2,2 %
Verre plat, grès, céramique et autre verre	0,4 %*
Verre brisé non identifiable	3,0 %
Produits à usage unique	0,4 %
Dosettes de café ou de thé	0,4 %
Matières organiques	2,6 %
Gazon, feuilles et résidus de jardins	0,1 %*
Résidus alimentaires	1,2 %*
Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3º voie	0,7 %*
Couches jetables	0,2 %*
Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3e voie, incluant arbres et branches	0,3 %*
Vaisselle et ustensiles autres que plastiques	0,1 %*
Encombrants	0,7 %
Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP	0,5 %*
Meubles et autres articles de maison	0,2 %*
Résidus CRD	0,7 %
Bois d'œuvre	0,3 %*
Autres résidus de CRD	0,4 %*
Textiles	2,0 %
Textiles, accessoires, peluches et chaussures	2,0 %*



#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

#### Annexe 2

**Annexe 3** 



Matière Control of the Control of th	Composition moyenne (%)
Autres	1,8 %
Objets divers	0,8 %*
Matières résiduelles non compostables présentes dans un contenant	0,1 %*
Particules fines, autres, inconnus ou résidus ultimes	1,0 %*
Produits et futurs produits sous REP	0,7 %
Contenants vides ou avec des restes de peinture	0,0 %*
Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants, et autres produits assimilables	0,1 %*
Lampes au mercure	0,0 %*
Produits électroniques	0,4 %*
Piles et batteries	0,0 %*
Contenants pressurisés de combustibles	0,0 %*
Produits pharmaceutiques	0,0 %*
Produits agricoles sous REP	0,1 %*
RDD	0,0 %
RDD	0,0 %*
TOTAL MATIÈRES VISÉES	84,0 %
TOTAL MATIÈRES NON VISÉES	16,0 %*

\*Matières non visées



#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### **Conclusion**

**Annexe 1** 

**Annexe 2** 

Annexe 3



### Annexe 3

Composition des matières visées et non visées par la collecte sélective des contenants, emballages et imprimés en 2023-2024 – secteur ICI

Matière Control of the Control of th	Composition moyenne (%)
Papier et carton	84,5 %
Papier journal	2,6 %
Publications et circulaires en papier journal	1,4 %
Bottins, catalogues et documents reliés	0,2 %
Revues, magazines	3,8 %
Papier à usage général/papier de bureau	1,6 %
Autres imprimés	7,9 %
Livres	0,0 %*
Carton ondulé	56,9 %
Sacs d'emplettes de papier kraft	0,2 %
Emballages de papier kraft	1,5 %
Papier laminé	0,3 %
Contenants composites	0,1 %
Contenants laminés	0,2 %
Carton pressé	0,3 %
Carton plat d'emballage	6,6 %
Contenants et emballages de carton servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,0 %*
Autres emballages de papier	0,5 %
Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui seront consignés le 1er mars 2027	0,3 %
Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui ne seront pas consignés	0,0 %
Contenants et emballages en bois	0,0 %



#### **Avant-propos**

#### Notes méthodologiques

#### **Section 1**

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

Annexe 2

Bouteilles d'eau à remplissage unique consignées à partir du 1" mars 2025 0.1% Bouteilles de boisson # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1" mars 2025 0.2% Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle 0.0% Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle 0.0% Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle 0.0% Bouteilles de boisson non consignées # 1, topaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle 0.0% Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents claires, bleues ou vert pâle 0.1% Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que claires, bleus ou vert pâle 0.0% Contenants à clapet "Clamshell + # 1 0,1% Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que claires, bleus ou vert pâle 0.0% Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle 0.0% Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle 0.0% Bouteilles # 2 consignées à partir du 1" mars 2025 0.1% Bouteilles, contenants et emballages non consignées # 2 (sauf seaux/chaudières) 0.5% Bouteilles # 3 consignées à partir du 1" mars 2025 0.0% Bouteilles, contenants et emballages non consignées à partir du 1" mars 2025 0.0% Bouteilles, contenants et emballages non consignées à partir du 1" mars 2025 0.0% Bouteilles, contenants et emballages non consignées à partir du 1" mars 2025 0.0% Bouteilles, contenants et emballages à consignées à partir du 1" mars 2025 0.0% Bouteilles, contenants et emballages à consignées à partir du 1" mars 2025 0.0%	Composition moyenne (%)	Matière Matière de la company de la comp
Bouteilles d'éau à remplissage unique consignées à partir du 1* mars 2025 0.2% Bouteilles de boisson # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1* mars 2025 0.2% Bouteilles de boisson # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1* mars 2025 0.0% Bouteilles de boisson # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle 0.0% Bouteilles de boisson non consignées # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle 0.0% Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents daires, bleus ou vert pâle 0.0% Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents daires, bleus ou vert pâle 0.0% Autres emballages # 1 transparents autres que claire, bleus ou vert pâle 0.0% Autres emballages # 1 transparents autres que claire, bleus ou vert pâle 0.0% Autres produits en PET (# 1) non visés 0.0% Autres produits en PET (# 1) non visés 0.0% Bouteilles # 2 consignées à partir du 1* mars 2026 0.1% Bouteilles # 2 consignées à partir du 1* mars 2026 0.1% Bouteilles # 3 consignées à partir du 1* mars 2026 0.0% Autres produits en PDET (# 2) non visés 0.1% Bouteilles # 4 consignées à partir du 1* mars 2026 0.0% Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2026 0.0% Autres produits en PDET (# 2) non visés 0.0% Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2026 0.0% Autres produits en PDET (# 2) non visés 0.0% Bouteilles, contenants et emballages non consignée # 2 (autres partire un mars 2025 0.0% Bouteilles, contenants et emballages non consignées # 2 (autres partire un mars 2025 0.0% Bouteilles, contenants et emballages rigides # et # 5 (autres partire un mars 2025 0.0% Bouteilles, contenants et emballages nigides # et # 5 (autres partire un mars 2025 0.0% Bouteilles, contenants et emballages nigides # et # 5 (autres elevites elevites 0.0% Bouteilles, contenants et emballages nigides # et # 5 (autres elevites 0.0% Bouteilles, contenants et emballages nigides # et # 5 (autres	9,2 %	Plastique
Bouteilles de boisson # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1* mars 2025  Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle  O,0%  Bouteilles de boisson # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles de boisson non consignées # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle  Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparentes autres que claires, bleus ou vert pâle  O,0%  Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparentes autres que clairs, bleus ou vert pâle  O,0%  Contenants à claiget * Clamshell* # 1  O,1%  Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle  O,2%  Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle  O,2%  Autres produits en PET (# 1) non visés  Douteilles autres que boissons et contenants a transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle  O,2%  Autres produits en PET (# 1) non visés  Douteilles # 2 consignées à partir du 1* mars 2025  O,1%  Bouteilles, contenants et emballages non consignées # 2 (saut seaux/chaudiers)  O,5%  Bouteilles, contenants et emballages non consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 3 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consignées à partir du 1* mars 2025  O,0%  Bouteilles # 4 ef \$ 5 consigné	0,1 %*	Bouteilles consignées en plastique
Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle  Bouteilles de boisson et ransparentes autres que claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1° mars 2025  Bouteilles de boisson non consignées # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle  Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle  Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle  Contenants à clapet «Clamshell » # 1  0,1%  Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle  Contenants à clapet «Clamshell » # 1  0,1%  Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle  Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle  Autres produits en PET (# 1) non visés  Bouteilles # 2 consignées # 2 (sauf seaux/chaudières)  Autres produits en PET (# 2) non visés  Bouteilles # 3 consignées # 2 (sauf seaux/chaudières)  Autres produits en HDPE (# 2) non visés  Douteilles # 3 consignées à partir du 1° mars 2025  0,0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1° mars 2025  0,0%  Bouteilles, contenants et emballages non consignée # 2 (sauf seaux/chaudières)  Autres produits en PPC (# 3) non visés  0,0%  Bouteilles, contenants et emballages non consignée # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)  Autres produits en PPC (# 3) non visés  0,0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1° mars 2025  0,0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1° mars 2025  0,0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1° mars 2025  0,0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1° mars 2025  0,0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1° mars 2025  0,0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1° mars 2025  0,0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1° mars 2025  0,0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1° mars 2025  0,0%  Bouteilles # 4 et # 5 co	0,1 %	Bouteilles d'eau à remplissage unique consignées à partir du 1er mars 2025
Bouteilles de boisson # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1* mars 2025  Bouteilles de boisson non consignées # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle  Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents claires, bleue ou vert pâle  Contenants à clapet « Claimehell » # 1 0,1%  Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que claires, bleus ou vert pâle  Contenants à clapet « Claimehell » # 1 0,1%  Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que claires, bleus ou vert pâle  Autres emballages # 1 transparents claires, bleus ou vert pâle  Autres produits en PET (# 1) non visés  Description ou partir du 1* mars 2025  1,1%  Bouteilles 2 consignées à partir du 1* mars 2025  1,1%  Autres produits en HDPE (# 2) non visés  Autres produits en HDPE (# 2) non visés  Description ou partir du 1 * mars 2025  De	0,2 %	Bouteilles de boisson # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1er mars 2025
Bouteilles de boisson non consignées # 1, opsques ou transparentes autres que claires, bleus ou vert pâle  Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle  Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opsques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle  Contenants à clapet « Clamshell » # 1  0,1%  Autres emballages # 1 opsques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle  Autres emballages # 1 transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle  Autres produits en PET (# 1) non visés  0,0%  Autres produits en PET (# 1) non visés  0,0%  Bouteilles # 2 consignées à partir du 1* mars 2025  0,1%  Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières)  Autres produits en HDPE (# 2) non visés  0,1%  Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 consignées à partir du 1* mars 2025  Bouteilles, contenants et emballages non consignée # 2 (sauf seaux/chaudières)  Autres produits en PVC (# 3) non visés  Bouteilles, contenants et emballages non consignée # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)  Autres produits en PVC (# 3) non visés  Autres produits en PVC (# 4) non visés  Autres produits en PVC (# 4) non visés  Autres produits en PVC (# 4) non visés  Autres produits en PVC (# 3) non visés  Autres produits en PVC (# 4) non visés  Autres produits e	0,0 %	Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle
Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle  Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle  Contenants à clapet «Clamshell» # 1  0.1%  Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle  0.0%  Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle  0.2%  Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle  0.2%  Autres produits en PET (# 1) non visés  Bouteilles # 2 consignées à partir du 1* mars 2025  Bouteilles # 2 consignées à partir du 1* mars 2025  Autres produits en HDPE (# 2) non visés  0.1%  Bouteilles # 3 consignées à partir du 1* mars 2025  Bouteilles # 3 consignées à partir du 1* mars 2025  Bouteilles # 3 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 sonsignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 sonsignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 sonsignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 sonsignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 sonsignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 sonsignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 sonsignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 sonsignées à partir du 1* mars 2025  0.0%  Bouteilles # 4 et # 5 sonsign	0,0 %	Bouteilles de boisson # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1er mars 2025
Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle Contenants à clapet «Clamshell» # 1 0,1% Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle 0,0% Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle 0,2% Autres produits en PET (# 1) non visés 0,0% Bouteilles # 2 consignées à partir du 1° mars 2025 0,1% Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières) 0,5% Autres produits en NPPE (# 2) non visés 0,1% Bouteilles # 3 consignées à partir du 1° mars 2025 0,0% Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0% Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0% Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0% Autres produits en NPC (# 3) non visés 0,0% Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0% Autres produits en PVC (# 3) non visés 0,0% Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,0% Bouteilles, contenants et emballages rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2% Saaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8% Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2% Saaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8% Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5% Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5% Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5%	0,0 %	Bouteilles de boisson non consignées # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle
Contenants à clapet «Clamshell # 1 0,1% Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle 0,0% Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle 0,2% Autres produits en PET (# 1) non visés 0,0%* Bouteilles # 2 consignées à partir du 1* mars 2025 0,1% Bouteilles, contenants et emballages non consignée # 2 (sauf seaux/chaudières) 0,5% Autres produits en HDPE (# 2) non visés 0,1%* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1* mars 2025 0,0%* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1* mars 2025 0,0%* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1* mars 2025 0,0%* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1* mars 2025 0,0%* Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025 0,0%* Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1* mars 2025 0,0%* Autres produits en PVC (# 3) non visés 0,0%* Bouteilles # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,0%* Autres produits en LDPE rigide # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,3% Autres produits en LDPE rigide # 4 et # 5 (non visés 0,2%* Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8% Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5% Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code ét plastique # 7 (non PLA) 0,5% Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0%	0,1 %	Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle
Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle 0,0% Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle 0,2% Autres produits en PET (# 1) non visés 0,0%* Bouteilles # 2 consignées à partir du 1" mars 2025 0,1% Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières) 0,5% Autres produits en HDPE (# 2) non visés 0,1%* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1" mars 2025 0,1%* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1" mars 2025 0,0%* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1" mars 2025 0,0%* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1" mars 2025 0,0%* Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0%* Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0%* Autres produits en PVC (# 3) non visés 0,0%* Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,0%* Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2%* Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8% Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2%* Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8% Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5% Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5% Sacs d'emplettes dégradables 0,0% Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0%	0,0 %	Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle
Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle Autres produits en PET (# 1) non visés 0,0%* Bouteilles # 2 consignées à partir du 1" mars 2025 0,1% Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières) 0,5% Autres produits en HDPE (# 2) non visés 0,1%* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1" mars 2025 0,0% Bouteilles # 3 consignées à partir du 1" mars 2025 0,0% Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0% Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0% Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1" mars 2025 0,0% Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,0% Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,3% Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2% Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8% Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5% Sacs d'emplettes dégradables 0,0% Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0%	0,1 %	Contenants à clapet «Clamshell» # 1
Autres produits en PET (# 1) non visés 0,0 % Bouteilles # 2 consignées à partir du 1 ** mars 2025 0,1 % Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières) 0,5 % Autres produits en HDPE (# 2) non visés 0,1 %* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1 ** mars 2025 0,0 % Bouteilles # 3 consignées à partir du 1 ** mars 2025 0,0 % Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0 % Autres produits en PVC (# 3) non visés 0,0 %* Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1 ** mars 2025 0,0 % Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1 ** mars 2025 0,0 % Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,3 % Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2 %* Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8 % Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5 % Sacs d'emplettes dégradables 0,0 % Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0 %	0,0 %	Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle
Bouteilles # 2 consignées à partir du 1 ** mars 2025 0,1 % Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières) 0,5 % Autres produits en HDPE (# 2) non visés 0,1 %* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1 ** mars 2025 0,0 % Bouteilles # 3 consignées à partir du 1 ** mars 2025 0,0 % Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0 % Autres produits en PVC (# 3) non visés 0,0 % Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1 ** mars 2025 0,0 % Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,0 % Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,3 % Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2 %* Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8 % Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5 % Sacs d'emplettes dégradables 0,0 % Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0 %	0,2 %	Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle
Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières)  Autres produits en HDPE (# 2) non visés  O,1 %* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1 or mars 2025  Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3  O,0 % Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3  O,0 %  Autres produits en PVC (# 3) non visés  Douteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1 or mars 2025  O,0 %  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1 or mars 2025  O,0 %  Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)  O,3 %  Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés  O,2 %*  Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5  O,8 %  Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)  O,5 %  Sacs d'emplettes dégradables  O,0 %  Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables	0,0 %*	Autres produits en PET (# 1) non visés
Autres produits en HDPE (# 2) non visés 0,1%* Bouteilles # 3 consignées à partir du 1er mars 2025 0,0% Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0% Autres produits en PVC (# 3) non visés 0,0%* Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1er mars 2025 0,0% Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1er mars 2025 0,0% Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,3% Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2%* Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8% Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5% Sacs d'emplettes dégradables 0,0% Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0%	0,1 %	Bouteilles # 2 consignées à partir du 1er mars 2025
Bouteilles # 3 consignées à partir du 1er mars 2025 0,0 % Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0 % Autres produits en PVC (# 3) non visés 0,0 % Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1er mars 2025 0,0 % Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1er mars 2025 0,0 % Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,3 % Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2 % Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8 % Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5 % Sacs d'emplettes dégradables 0,0 % Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0 %	0,5 %	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières)
Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3 0,0 %  Autres produits en PVC (# 3) non visés 0,0 %*  Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1 mars 2025 0,0 %  Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,3 %  Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2 %*  Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8 %  Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5 %  Sacs d'emplettes dégradables 0,0 %  Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0 %	0,1 %*	Autres produits en HDPE (# 2) non visés
Autres produits en PVC (# 3) non visés  0,0 %* Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1er mars 2025  Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)  Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés  Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés  Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5  Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)  Sacs d'emplettes dégradables  O,0 %  Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables  0,0 %	0,0 %	Bouteilles # 3 consignées à partir du 1er mars 2025
Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1er mars 2025 0,0%  Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières) 0,3%  Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés 0,2%*  Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5 0,8%  Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5%  Sacs d'emplettes dégradables 0,0%  Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0%	0,0 %	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3
Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)  Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés  Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5  Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)  Sacs d'emplettes dégradables  O,0%  Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables  0,0%	0,0 %*	Autres produits en PVC (# 3) non visés
Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés  Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5  Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)  Sacs d'emplettes dégradables  O,0 %  Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables  0,0 %	0,0 %	Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1er mars 2025
Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5  Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)  Sacs d'emplettes dégradables  O,0 %  Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables  0,0 %	0,3 %	Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)
Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA) 0,5 %  Sacs d'emplettes dégradables 0,0 %  Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0 %	0,2 %*	Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés
Sacs d'emplettes dégradables 0,0 % Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0 %	0,8 %	Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5
Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables 0,0 %	0,5 %	Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)
	0,0 %	Sacs d'emplettes dégradables
Contenants et emballages # 6 expansés (alimentaire et protection-isolation) 0,1 %	0,0 %	Polylactiques (PLA) et autres plastiques dégradables
	0,1 %	Contenants et emballages # 6 expansés (alimentaire et protection-isolation)



#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

**Annexe 2** 



Matière Commence de la Commence del Commence de la	Composition moyenne (%)
Contenants et emballages # 6 non expansés	0,0 %
Pellicules et sacs d'emballage # 2 et # 4	3,9 %
Sacs d'emplettes non dégradables	0,1 %
Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect tissu	0,0 %
Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect rigide	0,0 %
Autres films plastiques	0,6 %
Autres sacs et films plastiques et laminés	0,6 %
Sachets autoportants (stand up pouches)	0,0 %
Emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (non PLA) et autres plastiques	0,3 %*
Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
Produits à usage unique en plastique visés par le Règlement interdisant les plastiques à usage unique	0,0 %*
Métal Métal	1,1 %
Canettes de boissons non alcoolisées consignées	0,1 %*
Canettes de boissons alcoolisées consignées	0,0 %*
Canettes de boissons non alcoolisées consignées depuis le 1er novembre 2023	0,0 %*
Canettes de boissons alcoolisées consignées depuis le 1er novembre 2023	0,0 %*
Autres emballages et contenants non consignés en aluminium rigide	0,0 %
Papier aluminium et contenants	0,0 %
Aérosols et tubes métalliques en acier (autres que RDD)	0,0 %
Autres contenants et emballages non consignés en métal	0,5 %
Contenants et emballages en métal servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,0 %*
Autres métaux	0,3 %*



#### **Avant-propos**

#### Notes méthodologiques

#### **Section 1**

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

Annexe 2

Boutellas en verre de boissons alcodisées et non alcodisées (1) % (1)	Matière Matière de la company de la comp	Composition moyenne (%)
Bouteilles en verre de boissons alcoolisées qui seront consignées le 1" mars 2027 0,0% Bouteilles en verre de boissons non alcoolisées qui seront consignées le 1" mars 2027 0,0% Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées 0,0% Contenants alimentaires 0,2% Verre plat, grès, céramique et autre verre 0,0% Verre plat, grès, céramique et autre verre 0,0% Verre brisé non identifiable 0,5% Verre brisé non identifiable 0,5% Produits à usage unique 0,1% Dosettes de café ou de thé 0,1% Matières organiques Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3" voie 0,2% Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3" voie 0,2% Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3" voie incluant arbres et braibles 0,1% Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3" voie incluant arbres et braibles 0,1% Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers do comptoir, outils et accessoires électriques ou de sports et loisire Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers do comptoir, outils et accessoires électriques ou de sports et loisire Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison 0,3% Résidus CRD Bois d'œuvre 0,3%	Verre	1,6%
Bouteilles en verre de boissons non alcoolisées qui seront consignées le 1* mars 2027  Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées Contenants alimentaires Q2 % Verre plat, grès, céramique et autre verre Produits à usage unique Produits à usage unique Dosettes de café ou de thé Q1 % Bestides de gradius alimentaires Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3* voie, incluant abres et branches Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3* voie, incluant abres et branches Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de cilmatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison  Messidus CRD  Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et autres articles de maison  Messidus CRD  Meubles et autres articles de maison  O, 3%*  Meubles et autres articles de maison  O, 3%*  Meubles et autres articles de maison  O, 3%*  Messidus CRD  M	Bouteilles en verre consignées de boissons alcoolisées et non alcoolisées	0,1 %*
Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées 0.0% Contenants alimentaires 0.2% Verre plat, grès, céramique et autre verre 0.0% Verre brisé non identifiable 0.5% Produits à usage unique 0.11% Dosettes de café ou de the 0.13% Dosettes de café ou de the 0.13% Cazon, feuilles et résidus de jardins 0.3% Résidus alimentaires 0.8% Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie 0.2%* Couches jetables 0.2%* Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie 0.2%* Couches jetables 0.2%* Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie 0.5% Vaisselle et ustensiles autres et branches 0.0% Vaisselle et ustensiles autres que plastiques 0.4% Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison 0.3% Résidus CRD Bois d'œuvre 0.3%	Bouteilles en verre de boissons alcoolisées qui seront consignées le 1er mars 2027	0,8 %
Contenants alimentaires 0,2 % Verre plat, grès, céramique et autre verre 0,0 %* Verre brisé non identifiable 0,5 %  Produits à usage unique 0,1 % Dosettes de café ou de thé 0,1 % Matières organiques 1,7 %  Matières organiques 1,7 %  Gazon, feuilles et résidus de jardins 0,3 %* Résidus alimentaires 0,8 %  Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie 0,2 %* Couches jetables 0,2 %*  Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches 0,0 %*  Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches 0,0 %*  Gazon et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison 0,3 %*  Résidus CRD Bois d'œuvre 0,3 %*	Bouteilles en verre de boissons non alcoolisées qui seront consignées le 1er mars 2027	0,0 %
Verre plat, grès, céramique et autre verre  0,0%* Verre brisé non identifiable 0,5% Produits à usage unique 0,1% Dosettes de café ou de thé 0,1% Mattères organiques 1,7% Gazon, feuilles et résidus de jardins Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie 0,2%* Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches 0,0%* Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches 0,0%* Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP Meubles et autres articles de maison 0,3%* Meubles et autres articles de maison 0,3%* Résidus CRD 0,3%*	Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées	0,0 %
Verre brisé non identifiable 0,5% Produits à usage unique 0,1% Dosettes de café ou de thé 0,1% Dosettes de café ou de thé 0,1% Matières organiques 1,7% Gazon, feuilles et résidus de jardins 0,3%* Résidus alimentaires 0,8%* Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie 0,2%* Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie 0,2%* Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie 0,2%* Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie 0,2%*  Gros et petits apparells électroménagers, apparells ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisins Apparells ménagers et de climatisation sous REP Meubles et autres articles de maison 0,3%*  Meubles et autres articles de maison 0,3%*  Meubles et autres articles de maison 0,3%*  Résidus CRD 0,3%*	Contenants alimentaires	0,2 %
Produits à usage unique  Dosettes de café ou de thé  0,1%  Matières organiques  1,7%  Gazon, feuilles et résidus de jardins  Résidus alimentaires  0,8%*  Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie  Couches jetables  0,2%*  Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches  0,9%*  Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches  0,0%*  Vaisselle et ustensiles autres que plastiques  0,1%*  Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison  0,3%*  Meubles et autres articles de maison  0,3%*  Pésidus CRD  0,3%*	Verre plat, grès, céramique et autre verre	0,0 %*
Dosettes de café ou de thé 0,1%  Matières organiques 1,7%  Gazon, feuilles et résidus de jardins 0,3%* Résidus alimentaires 0,8%* Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie 0,2%* Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie 0,2%* Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches 0,0%* Vaisselle et ustensilles autres que plastiques 0,1%* Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison 0,3%*  Meubles et autres articles de maison 0,3%* Bois d'œuvre 0,3%*	Verre brisé non identifiable	0,5 %
1,7% Gazon, feuilles et résidus de jardins Résidus alimentaires Résidus alimentaires Résidus alimentaires Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie Couches jetables Couches jetables 0,2% Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches Vaisselle et ustensiles autres que plastiques Placembrants 0,1% Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP Meubles et autres articles de maison 0,3% Résidus CRD 0,3% Bois d'œuvre 0,3%	Produits à usage unique	0,1 %
Gazon, feuilles et résidus de jardins 0,3%* Résidus alimentaires 0,8%*  Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie 0,2%*  Couches jetables 0,2%*  Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches 0,0%*  Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches 0,0%*  Vaisselle et ustensiles autres que plastiques 0,1%*  Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison 0,3%*  Meubles et autres articles de maison 0,3%*  Bois d'œuvre 0,3%*	Dosettes de café ou de thé	0,1 %
Résidus alimentaires 0,8%* Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie 0,2 %*  Couches jetables 0,2 %*  Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches 0,0 %*  Vaisselle et ustensiles autres que plastiques 0,1 %*  Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison 0,3 %*  Mésidus CRD 0,3 %*  Bois d'œuvre 0,3 %*	Matières organiques	1,7 %
Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3° voie  Couches jetables  Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches  Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches  Vaisselle et ustensiles autres que plastiques  Crouches jetables  0,0%*  Vaisselle et ustensiles autres que plastiques  Encombrants  0,4%  Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison  0,3%*  Résidus CRD  0,3%  0,3%*	Gazon, feuilles et résidus de jardins	0,3 %*
Couches jetables  Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches  Vaisselle et ustensiles autres que plastiques  Vaisselle et ustensiles autres que plastiques  Encombrants  O,4 %  Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison  0,3 %*  Résidus CRD  0,3 %*  Bois d'œuvre  0,3 %*	Résidus alimentaires	0,8 %*
Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3° voie, incluant arbres et branches  Vaisselle et ustensiles autres que plastiques  Encombrants  O,4 %  Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison  O,3 %*  Résidus CRD  O,3 %*  Bois d'œuvre  O,3 %*	Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3e voie	0,2 %*
Vaisselle et ustensiles autres que plastiques  Encombrants  O,4 %  Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison  O,3 %*  Résidus CRD  O,3 %*  Bois d'œuvre  O,3 %*	Couches jetables	0,2 %*
Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison  O,3 %*  Résidus CRD  O,3 %*  Bois d'œuvre  O,4 %  0,0 %*	Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3e voie, incluant arbres et branches	0,0 %*
Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison  0,3 %*  Résidus CRD  0,3 %*  Bois d'œuvre  0,3 %*	Vaisselle et ustensiles autres que plastiques	0,1 %*
Appareils ménagers et de climatisation sous REP  Meubles et autres articles de maison  Résidus CRD  Bois d'œuvre  0,0 %  0,3 %*	Encombrants	0,4 %
Résidus CRD0,3 %Bois d'œuvre0,3 %*		0,0 %*
Bois d'œuvre 0,3 %*	Meubles et autres articles de maison	0,3 %*
	Résidus CRD	0,3 %
Autres résidus de CRD 0,0 %*	Bois d'œuvre	0,3 %*
	Autres résidus de CRD	0,0 %*
Textiles 0,4%	Textiles	0,4 %
Textiles, accessoires, peluches et chaussures 0,4 %*	Textiles, accessoires, peluches et chaussures	0,4 %*



#### Notes méthodologiques

#### **Section 1**

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### **Section 3**

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### Conclusion

**Annexe 1** 

**Annexe 2** 

Annexe 3



Matière Commence de la Commence de l	Composition moyenne (%)
Autres	0,6 %
Objets divers	0,1 %*
Matières résiduelles non compostables présentes dans un contenant	0,0 %*
Particules fines, autres, inconnus ou résidus ultimes	0,5 %*
Produits et futurs produits sous REP	0,2%
Contenants vides ou avec des restes de peinture	0,0 %*
Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants, et autres produits assimilables	0,0 %*
Lampes au mercure	0,0 %*
Produits électroniques	0,1 %*
Piles et batteries	0,0 %*
Contenants pressurisés de combustibles	0,0 %*
Produits pharmaceutiques	0,1 %*
Produits agricoles sous REP	0,0 %*
RDD	0,1 %
RDD	0,1 %*
TOTAL MATIÈRES VISÉES	95,1 %
TOTAL MATIÈRES NON VISÉES	4,9 %*

\*Matières non visées





#### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### **Section 2**

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### **Section 4**

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

#### **Conclusion**

**Annexe 1** 

**Annexe 2** 

**Annexe 3** 

# En cohérence avec la mission de l'organisation, l'étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées dans les centres de tri de la collecte sélective 2023-2024 est disponible en version PDF seulement.

Si vous désirez obtenir la version accessible de ce document, conformément au Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02), veuillez communiquer avec nous.

#### **Bureau de Québec**

500, Grande Allée Est, bureau 201 Québec (Québec) G1R 2J7 418 643-0394

Sans frais: 1 866 523-8290

#### **Bureau de Montréal**

141, avenue du Président-Kennedy 8° étage Montréal (Québec) H2X 1Y4 514 352-5002

#### **Ligne INFO-RECYC**

1 800 807-0678 (sans frais) 514 351-7835 (région de Montréal)

RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

Sans frais: 1 866 523-8290

ISBN: 978-2-555-02008-5

Sans frais: 1 800 807-0678

Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025